



**Proposition d'attribution de dotations  
de fonctionnement complémentaires  
pour 2017 aux collèges publics**

**Rapport n° CD/2017/013**

**Service Chef de file :**

J3-Collèges

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Dans le cadre de sa politique éducative, le Département du Bas-Rhin a décidé d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, étudiées au cas par cas et au regard des fonds disponibles dans chaque collège.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'attribuer les dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics pour faire face à leurs besoins courants.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. Action éducative**

Le lancement de la 9<sup>ème</sup> édition du dispositif Mini-Entreprises a eu lieu le 10 novembre 2016 à l'Hôtel du Département à Strasbourg. Le Département du Bas-Rhin, partenaire de l'association Entreprendre Pour Apprendre Grand Est (EPA), a accueilli cette rencontre pour la deuxième fois. Cette action s'inscrit dans le contrat d'objectifs 2016/2018 conclu entre le Département et l'association.

Pendant l'après-midi, une série de tables rondes a réuni 160 collégiens bas-rhinois répartis en 8 équipes. Ils ont pu échanger sur leurs projets de création d'entreprises avec 16 professionnels d'entreprises. Ils ont également eu l'occasion de visiter l'exposition de la BDBR "Lire l'air de rien".

Afin de permettre aux établissements de couvrir les frais de transport des élèves à cette manifestation, il est proposé de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement exceptionnelles aux collèges suivants :

- DRUSENHEIM du Rhin :	155 €
- HAGUENAU Kléber :	140 €
- HEILIGENSTEIN :	94 €
- REICHSHOFFEN Françoise Dolto :	175 €
- ROSHEIM Herrade de Landsberg :	130 €
- SELTZ Charles de Gaulle :	230 €

TOTAL 924 €

## **2. Accès à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA)**

Le code de l'éducation en son article L. 213-2 indique : "Le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. A ce titre, l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour la mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge du Département".

L'espace numérique de travail répond à ce dernier point et consiste en un extranet informatique fournissant aux usagers (professeurs, élèves, administration, parents d'élèves) un point d'accès unique à l'ensemble des ressources et des services numériques en rapport avec l'activité de l'établissement scolaire.

L'espace numérique été mis en place au travers d'un groupement de commandes lancé en juin 2006 par la Région, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et le Rectorat.

Le marché a été attribué à la société ITOP.

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les collectivités, sous la forme du versement d'un montant forfaitaire.

A cet effet, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire de 3 690 € par collège au titre de l'année 2017, soit un montant total de 332 100 € pour les 90 collèges bas-rhinois ainsi que le détaille le tableau joint en annexe.

## **3. Acquisition et réparation de matériels divers**

Compte tenu des devis présentés, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire pour l'acquisition et les réparations de matériels spécifiques :

- ACHENHEIM Paul Wernert : acquisition d'un équipement de protection individuel "électrique" pour l'agent de maintenance polyvalent titulaire remplaçant	380,00 €
- HEILIGENSTEIN : réparation d'une plaque à induction et du lave-vaisselle de la demi-pension	4 046,40 €
Total	4 426,40 €

## **4. Transport des élèves demi-pensionnaires**

Le collège Foch de Haguenau ne bénéficie pas de demi-pension. Aussi, les élèves demi-pensionnaires sont accueillis au collège Kléber de Haguenau.

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires du collège Les Sept Arpents de Souffelweyersheim sont accueillis par le collège Le Ried de Bischheim et ceux du collège Lezay Marnésia de Strasbourg sont hébergés par le lycée Jean Monnet de Strasbourg.

Au regard de la décision prise par la Commission Permanente le 4 novembre 2013 (CP/2013/786) pour les demi-pensionnaires et les commensaux accompagnateurs du collège Des Roseaux à Illkirch-Graffenstaden, il est proposé au Conseil Départemental de décider de prendre en charge les frais de transport en autocars des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Foch de Haguenau vers le collège Kléber de Haguenau, du collège Les Sept Arpents de Souffelweyersheim vers le collège Le Ried de Bischheim, du collège Lezay Marnésia de Strasbourg vers le lycée Jean Monnet de Strasbourg et du collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim vers le collège Maxime Alexandre de Lingolsheim, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 30 janvier 2017, a émis un avis favorable concernant les propositions du présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 976 000,00 €	1 012 085,00 €	337 450,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

*- décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 337 450,40 €, soit :*

*- 924 € au titre de la participation du Département aux frais de transport d'élèves des collèges ci-après qui se sont rendus à l'Hôtel du Département à Strasbourg le 10 novembre 2016 pour participer à la 9<sup>ème</sup> édition du dispositif Mini-Entreprises – Entreprendre Pour Apprendre (EPA) :*

- . DRUSENHEIM du Rhin : 155 €*
- . HAGUENAU Kléber : 140 €*
- . HEILIGENSTEIN : 94 €*
- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 175 €*
- . ROSHEIM Herrade de Landsberg : 130 €*
- . SELTZ Charles de Gaulle : 230 €*

*- 332 100 € répartis entre les 90 collèges pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) au titre de l'année 2017, à savoir un montant forfaitaire de 3 690 € par collège, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe à la présente délibération,*

*- 4 426,40 € pour l'acquisition et les réparations de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :*

- . ACHENHEIM Paul Wernert : 380 € (acquisition d'un équipement de protection individuel "électrique" pour l'agent de maintenance polyvalent titulaire remplaçant),*
- . HEILIGENSTEIN : 4 046,40 € (réparation d'une plaque à induction et du lave-vaisselle de la demi-pension),*

*- décide du principe de la prise en charge à compter du 1er septembre 2016 des frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Foch de Haguenau vers le collège Kléber de Haguenau, du collège Les Sept Arpents de Souffelweyersheim vers le collège Le Ried de Bischheim, du collège Lezay Marnésia de Strasbourg vers le lycée Jean Monnet de Strasbourg et du collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim vers le collège Maxime Alexandre de Lingolsheim.*

Strasbourg, le 07/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY